



Régime d'évaluation des incidences Natura 2000

FORMULAIRE D'ÉVALUATION DES INCIDENCES NATURA 2000 - Projets relevant de la 2^{ème} liste locale définie par l'arrêté préfectoral n°15-904bis du 20 avril 2015

Dans quel cas remplir ce formulaire ?

Le présent formulaire concerne tous les types de **projets, interventions, ou manifestations** mentionnés dans l'arrêté préfectoral n°15-904bis du 20 avril 2015, situés tout ou partie dans un site Natura 2000, pour lesquels aucun formulaire spécifique n'est prévu. La liste de ces formulaires spécifiques ainsi que l'arrêté sont disponibles sur le site internet de la Préfecture à l'adresse suivante :

<http://www.charente-maritime.gouv.fr/Politiques-publiques/Environnement-risques-naturels-et-technologiques/Espaces-naturels-et-biodiversite/Natura-2000-sur-terre-et-sur-mer/L-evaluation-des-incidences-Natura-2000>

Vous devez les utiliser en priorité si votre projet ou activité dépend de l'un d'eux. Si votre projet est soumis à la réglementation « études d'impact », vous n'avez pas à remplir ce formulaire (l'évaluation environnementale de l'étude d'impact tient lieu d'évaluation des incidences Natura 2000 conformément au R414-22 du code de l'environnement).

Comment le remplir ?

L'évaluation des incidences Natura 2000 est obligatoire et proportionnée aux incidences susceptibles d'affecter les enjeux de conservation du site (c'est-à-dire les habitats et espèces qui ont justifié la désignation du site). C'est une évaluation graduelle et conclusive :

- étape 1: est-ce que mon projet est situé au sein d'un site Natura 2000 ? Si ce n'est pas le cas, l'évaluation n'est pas nécessaire, sinon poursuivez aux étapes suivantes ;
- étapes 2 à 4: est-ce que mon projet va générer des impacts sur un site Natura 2000 ? Si ce n'est pas le cas, l'évaluation est terminée, vous pouvez passer à la conclusion générale, sinon poursuivez à l'étape suivante ;
- étape 5: comment atténuer ou supprimer les effets significatifs de mon projet ? Il s'agit de proposer des mesures correctives et enfin de conclure.

Pourquoi ?

Ce formulaire doit être soigneusement rempli, daté et signé par le porteur de projet. Il permet au **service instruisant le projet** de statuer sur la conclusion de l'évaluation d'incidence Natura 2000. Si un doute apparaît quant à l'absence de susceptibilité d'incidence, le service instructeur vous demandera des précisions sur certains points particuliers ou une évaluation complète.

A qui transmettre ce formulaire ?

La DDTM de Charente-maritime est guichet unique pour l'instruction des dossiers de la 2^{ème} liste locale. La DDTM dispose de 2 mois d'instruction à compter du dépôt de la demande par le pétitionnaire.

ddtm-ebdd@charente-maritime.gouv.fr

ou

**DDTM de Charente-maritime - Service EBDD
Dossier d'évaluation des incidences Natura 2000
89 avenue des cordeliers – CS 8000
17018 LA ROCHELLE Cedex 1**

1 - Nature de l'activité

--

2 - Coordonnées du porteur de projet

Nom et Prénom	<input type="text"/>
Adresse complète	<input type="text"/>
Téléphone	<input type="text"/>
Adresse mail	<input type="text"/>

3 - Localisation précise des travaux

Le porteur de projet doit identifier précisément les sites Natura 2000 qui vont être fréquentés. Il est important d'indiquer sur une carte au 25 000^{ème} toutes les zones concernées et le type d'installations prévues. C'est aussi le cas pour les zones d'accès et de stationnement des machines, ainsi que les zones de stockage des matériaux éventuellement utilisés.

Il est possible d'utiliser et d'imprimer les cartes disponibles sur le Géoportail de l'IGN <https://www.geoportail.gouv.fr>.

Sites Internet permettant de localiser les sites Natura 2000 :



<http://natura2000.fr>

<https://inpn.mnhn.fr/zone/sinp/espaces/viewer/>

4 – A quel titre l'évaluation des incidences est-elle requise ?

Veillez cocher ci-dessous à quel(s) item(s) se réfère votre projet. Il vous est conseillé de consulter à l'adresse électronique mentionnée en page 1, **les notices d'information** qui précisent notamment le **champ d'application suivant les items et les sites concernés**.

	ITEMS		SEUILS
1	Création d'une voie forestière	<input type="checkbox"/>	Pas de seuil
2	Création d'une voie de défense de forêts contre les incendies	<input type="checkbox"/>	Pas de seuil
4	Création de place de dépôt de bois	<input type="checkbox"/>	Pas de seuil
5	Création de pare-feu	<input type="checkbox"/>	Pas de seuil
6	Premiers boisements	<input type="checkbox"/>	Pas de seuil
7	Retournement de prairies permanente ou temporaire de plus de 5 ans ou de landes	<input type="checkbox"/>	Pas de seuil
10	Rejets : STEP ou assainissement non collectif devant traiter une charge brute de pollution	<input type="checkbox"/>	Entre 6 et 12 kg /j DBO5
13	Rejets : eaux douces superficielles susceptible de changer le régime des eaux	<input type="checkbox"/>	De 1000 à 2000 m ³ /j
14	Rejets : en mer	<input type="checkbox"/>	De 10 000 à 100 000 m ³ /j
16	Impact sur le milieu aquatique ou la sécurité publique : consolidation et protection des berges (hors canaux artificiels et hors techniques végétales vivantes)	<input type="checkbox"/>	Entre 9 et 19 ml
18	Impact sur le milieu aquatique ou la sécurité publique : création de plans d'eau permanents ou non	<input type="checkbox"/>	Entre 500 et 1000 m ² en marais poitevin
20	Impact sur le milieu aquatique ou la sécurité publique : création d'un barrage de retenue	<input type="checkbox"/>	Hauteur comprise entre 1 et 2m
21	Impact sur le milieu aquatique ou la sécurité publique : zones humides ou marais : assèchement, mise en eau, imperméabilisation, remblais	<input type="checkbox"/>	De 100 à 1000 m ²
22	Impact sur le milieu aquatique ou la sécurité publique : Réalisation d'un réseau de drainage	<input type="checkbox"/>	Drainage d'une superficie de 1 à 20 ha
23	Impact sur le milieu marin : aménagement portuaire ou autres ouvrages en contact ou ayant une incidence sur le milieu marin	<input type="checkbox"/>	Coûts compris entre 80k€ et 160k€
26	Entretien, réparation, renforcement de ponts et viaduc et tunnels ferroviaires non circulé	<input type="checkbox"/>	Pas de seuil
27	Travaux ou aménagement sur parois rocheuses ou cavités souterraines	<input type="checkbox"/>	Pas de seuil
29	Arrachage de haies	<input type="checkbox"/>	Pas de seuil
30	Parc d'attraction ou aire de jeux et de sport	<input type="checkbox"/>	Superficie < 2 ha
32	Affouillements et exhaussements de sol (hors obligation PC)	<input type="checkbox"/>	Surface > 100m ² et profondeur < 2m
35	Création chemin ou sentier pédestre, équestre ou cycliste	<input type="checkbox"/>	Pas de seuil
36	Utilisation d'une hélisurface (art.11 arrêté 6 mai 1995) ou autres emplacements pour hélicoptères	<input type="checkbox"/>	Pas de seuil

5 - Description du projet (usage et fonctionnement général envisagé)

- Nature des installations ou des travaux prévus :

- Dimensions de la zone de travaux (longueur, largeur, surface,...) :

- Périodes et horaires envisagés :

- Matériel utilisé :

- Organisation des accès (stationnement des engins, cheminement piéton,...) :

- Gestion des déchets :

6 - Incidences potentielles sur les habitats et les espèces

Toutes les informations nécessaires figurent dans les Documents d'Objectifs (DOCOB), notamment la cartographie des habitats d'intérêt communautaire. Ceux-ci sont consultables sur le site internet :

<http://www.nouvelle-aquitaine.developpement-durable.gouv.fr/docob-charente-charente-maritime-deux-sevres-a1544.html>

Vous pouvez aussi vous rapprocher des animateurs des sites Natura 2000 dont les coordonnées sont sur le site internet de la préfecture à l'adresse :

<http://www.charente-maritime.gouv.fr/Politiques-publiques/Environnement-risques-naturels-et-technologiques/Espaces-naturels-et-biodiversite/Natura-2000-sur-terre-et-sur-mer/L-evaluation-des-incidences-Natura-2000>

Avez-vous pris contact avec l'animateur du ou des sites Natura 2000 ? Oui

Il est nécessaire de décrire les incidences potentielles sur chaque type de milieu.

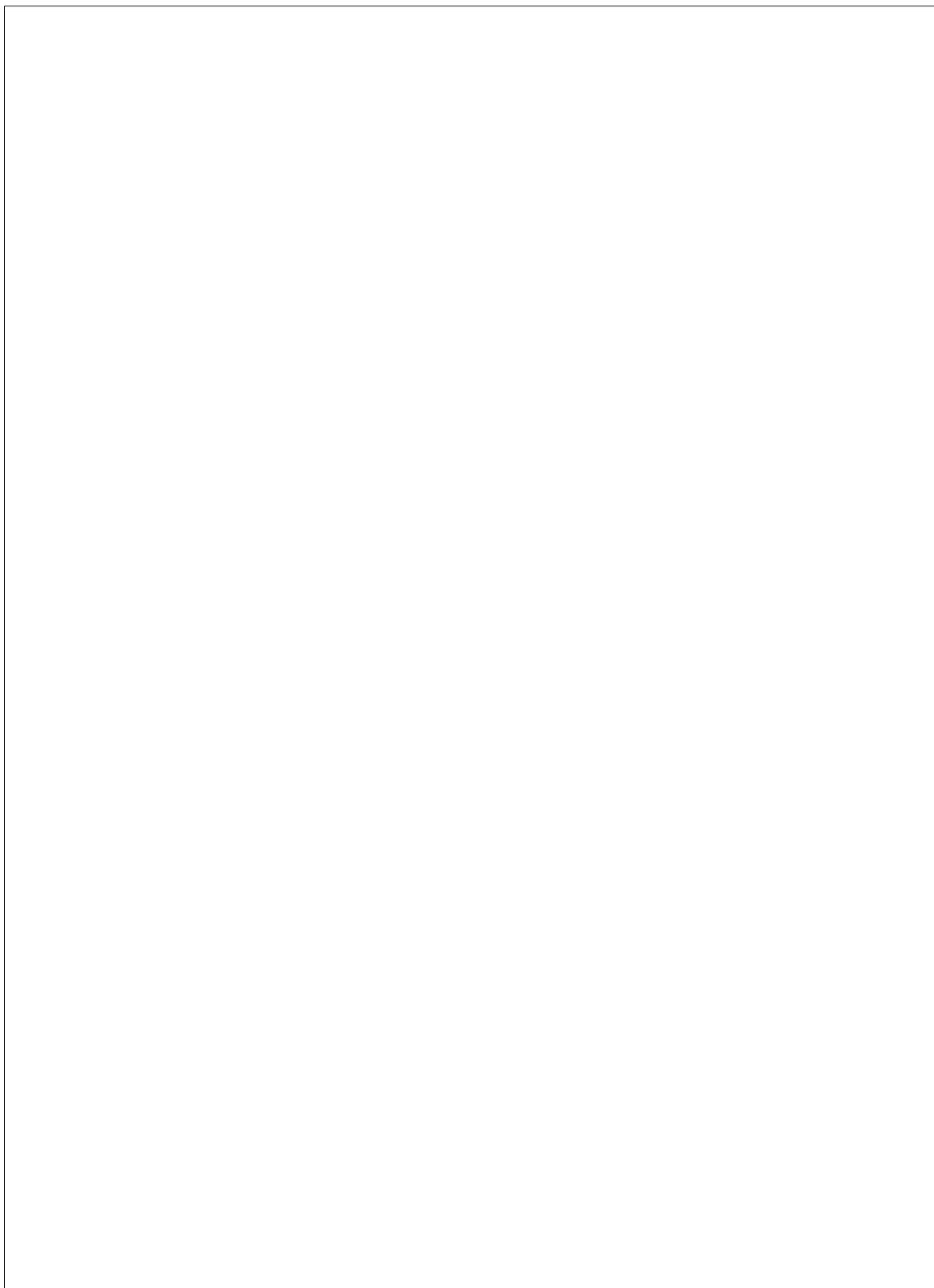
Nom du site Natura 2000 :

Incidences sur le site Natura 2000 (Préciser les habitats ou les espèces pouvant subir une dégradation)

Nom du site Natura 2000 :

Incidences sur le site Natura 2000 (Préciser les habitats ou les espèces pouvant subir une dégradation)

7 - Mesures prises pour atténuer ou supprimer les incidences identifiées (dégradations, perturbations...)

A large, empty rectangular box with a thin black border, occupying most of the page below the section header. It is intended for the user to provide details about the measures taken to mitigate or eliminate the identified impacts.

CONCLUSION GÉNÉRALE

Il est de la responsabilité du porteur de projet de conclure sur l'absence ou non d'incidences significatives de son projet.

L'analyse démontre l'absence d'incidences significatives sur l'état de conservation du ou des sites Natura 2000.

L'analyse démontre des incidences significatives potentielles sur l'état de conservation du ou des sites Natura 2000.

Vous devez alors fournir une étude plus approfondie, en exposant les mesures de suppression et de réduction des effets significatifs de la manifestation.

A :

Date :

Signature :

Sites internet à consulter :

Les ressources Natura 2000 de la Direction Départementale des Territoires et de la Mer (DDTM) de Charente-maritime (cartes, formulaires, notices....) :

<http://www.charente-maritime.gouv.fr/Politiques-publiques/Environnement-risques-naturels-et-technologiques/Espaces-naturels-et-biodiversite/Natura-2000-sur-terre-et-sur-mer>

Les ressources Natura 2000 de la Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (DREAL) de la Nouvelle-Aquitaine :

<http://www.nouvelle-aquitaine.developpement-durable.gouv.fr/natura-2000-r1081.html>

Les ressources scientifiques de l'Inventaire Nationale du Patrimoine Naturel (INPN) :

<https://inpn.mnhn.fr/accueil/recherche-de-donnees/natura2000>